



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question écrite n° 132015

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les projets de développement de l'activité d'additifs pour carburants du groupe SNPE (Société nationale des poudres et explosifs). Il lui fait en effet observer qu'à travers sa filiale Eurenco, ce groupe a mis au point, fabriqué et puis commercialisé un additif pour carburants, le NEH. Le succès de cette production, qui est largement exportée, a été tel que la capacité de production du site de Sorgues, dans le Vaucluse, a été portée en 2003 de 30 000 à 70 000 tonnes par an. Aujourd'hui, les perspectives de marché se développant encore, Eurenco ne parvient plus à répondre à la demande et envisage de nouveaux investissements. Mais, selon certaines informations, ces investissements ne seraient prévus ni sur le site de Sorgues, qui ne pourrait, semble-t-il, les accueillir, ni sur l'autre site d'Eurenco, à Bergerac, où pourtant les capacités d'accueil existent largement et où l'activité existante de traitement des acides est complémentaire de la production du NEH. Au contraire, la direction de la SNPE serait favorable à une implantation aux États unis d'Amérique ou en Asie. Il s'étonne, au moment où tout le monde souligne, y compris dans les discours les plus officiels, l'enjeu du produire en France, qu'une entreprise publique puisse envisager une telle solution. Il lui demande, en conséquence, de tout mettre en oeuvre pour que les décisions à venir évitent dorénavant le départ à l'étranger de nos activités industrielles et de nos emplois ainsi que la dégradation de notre balance commerciale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132015

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2949

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)